



Commune de **SOURAÏDE (64)**
Installation de stockage de déchets inertes

Pièce jointe n°13

EVALUATION DES INCIDENCES NATURA 2000 – version 2



Ets Durruty & Fils
Avenue de l'Ursuya – 64 250 CAMBO-LES-BAINS

Juin 2023 / Dossier E6259



TABLE DES MATIERES

1. GENERALITES SUR LES SITES NATURA 2000	2
2. SYNTHESE DU PROJET	3
3. EVALUATION DES INCIDENCES SUR LES ZONES NATURA 2000	4
3.1.1. PRESENTATION ET LOCALISATION DES ZONES NATURA 2000 LES PLUS PROCHES	4
3.1.2. ANALYSES DES INCIDENCES DU PROJET SUR LA ZONE NATURA 2000 « LA NIVELLE »	8
3.1.3. MESURES DU REDUCTION CONCERNANT LA QUALITE DES EAUX SUPERFICIELLES	9
3.1.4. BILAN DES INCIDENCES DU PROJET SUR LES ZONES NATURA 2000	13

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Analyse du lien écologique entre la zone d'étude et les différents périmètres à statut (Nymphalis).....	4
Tableau 2 : Liste et statut local des espèces d'intérêt communautaire de la ZSC « La Nivelles » (source : DOCOB)	5
Tableau 3 : Types d'habitats inscrits à l'annexe I de la ZSC « La Nivelles » (source : http://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/FR7200785)	5
Tableau 4 : Liste et statut local des espèces d'intérêt communautaire de la ZSC « Massif du Mondarrain et de l'Artzamendi » (source : Bilan annuel de l'animation du DOCOB)	6
Tableau 5 : Types d'habitats inscrits à l'annexe I de la ZSC « Massif du Mondarrain et de l'Artzamendi » (source : Bilan annuel de l'animation du DOCOB)	7
Tableau 6 : Détail des paramètres et des fréquences d'analyses à l'exutoire de l'ISDI	9
Tableau 7 : Détail des paramètres et des fréquences d'analyses en sortie de séparateur à hydrocarbures	11
Tableau 8 : Synthèse des impacts du projet sur les zones Natura 2000	13

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Localisation de la zone d'étude vis-à-vis des sites N2000 (Nymphalis).....	2
Figure 2 : Cartographie des habitats naturels (Nymphalis modifié ENCEM)	8
Figure 3 : Schéma du circuit des eaux prévisionnel en exploitation (ENCEM)	10
Figure 4 : Schéma du circuit des eaux prévisionnel lors de la remise en état (ENCEM)	12

1. GENERALITES SUR LES SITES NATURA 2000

Le réseau Natura 2000 rassemble des sites naturels ou semi-naturels de l'Union européenne ayant une grande valeur patrimoniale, par la faune, la flore ou les habitats exceptionnels qu'ils contiennent. Ce réseau résulte de l'application de deux directives, la Directive « Habitats-Faune-Flore » et la Directive « Oiseaux », et aboutit à la mise en place de deux types de périmètres :

- les Zones de Conservation Spéciales (ZSC) ;
- les Zones de Protection Spéciale (ZPS).

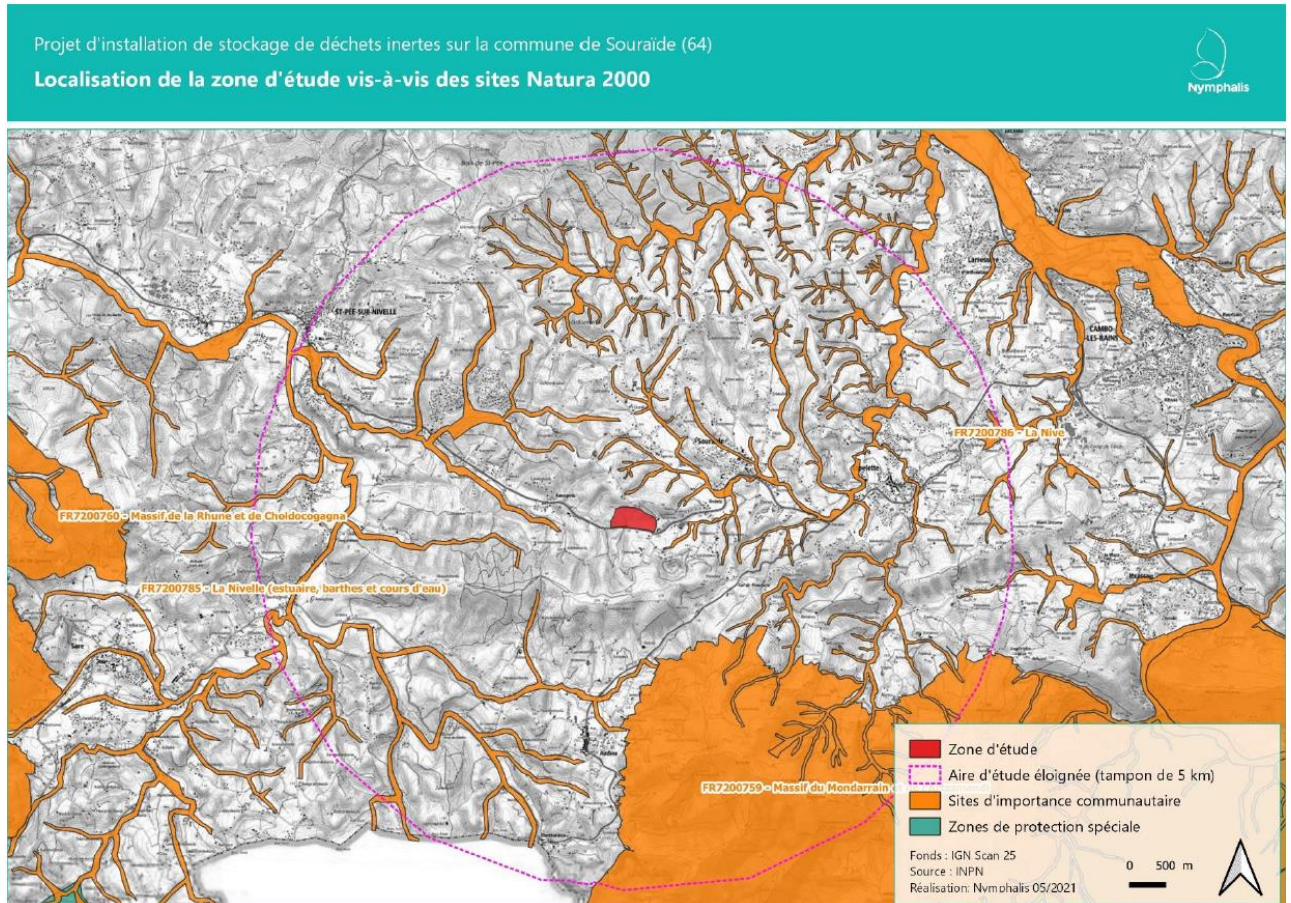


Figure 1 : Localisation de la zone d'étude vis-à-vis des sites N2000 (Nymphalis)

L'évaluation des incidences Natura 2000 est une étude requise préalablement à la réalisation de certaines activités ou projets, le but étant d'assurer l'équilibre entre préservation de la biodiversité et activités humaines.

Cette étude doit vérifier que ces projets ne portent pas atteinte aux habitats et espèces d'intérêt communautaire présents dans un site Natura 2000, prévenir d'éventuels dommages et les redéfinir de manière à éviter de telles atteintes. Le contenu de l'évaluation des incidences est précisé dans l'article R.414-23 du code de l'environnement.

2. SYNTHÈSE DU PROJET

L'entreprise Noël Durruty & Fils, filiale du Groupe DURRUTY, est spécialisée dans le négoce de granulats (dont transport) et la production d'enrobés, de granulats « artificiels » et de granulats recyclés. Elle emploie, à ce jour, 48 personnes sur les départements des Landes et des Pyrénées-Atlantiques.

Elle souhaite aujourd'hui compléter ses activités par le dépôt d'une **demande d'enregistrement pour l'exploitation d'une installation de stockage de déchets inertes** au lieu-dit « Aldapaina » sur le territoire de la commune de Souraïde (64). Par campagne, cette activité sera, en fonction de la qualité des matériaux accueillis, complétée par une activité de recyclage des matériaux inertes valorisables via un groupe mobile de criblage.

L'installation accueillera environ 60 000 m³/an de matériaux inertes issus de chantier locaux (rayon de 30 km autour du projet) pendant 13 ans. Elle sera ouverte au public : particuliers, collectivités et entreprises (sous réserve que les apports respectent bien la réglementation en vigueur concernant le caractère inerte du matériau accueilli).

L'emprise envisagée correspond à une vaste dépression topographique, utilisée aujourd'hui principalement pour du pâturage ovin, d'une surface d'environ 13 ha. L'activité de remblayage par des matériaux inertes, sur environ 10 ha, permettra de combler la dépression.

L'accès au site se fera à partir de la RD 918, route depuis laquelle une voie d'insertion et du panneautage seront mis en place conformément aux engagements pris avec le département. L'entrée du site sera aménagée pour y accueillir des bungalows, un parking pour les véhicules légers, un pont-bascule, un décroqueur de roues et la plateforme de valorisation.

Afin d'assurer l'insertion paysagère du site dans son environnement, une haie arborée sera mise en place au Sud du projet sur environ 400 mètres linéaires. Elle s'accompagnera d'un merlon enherbé de 2 mètres de haut. Ce merlon, quant à lui, se prolongera jusqu'au Nord-est du projet car il joue également un rôle acoustique vis-à-vis des habitations.

Le réaménagement du site sera réalisé de façon coordonnée à l'exploitation de manière à ce que les surfaces en cours de remblayage soient réduites au minimum tout au long de l'exploitation du site.

A l'état final, aucun talus ou rupture de pente brutale ne perdurera, le nouveau modelé topographique se raccordera de façon souple aux terrains alentours, permettant une bonne insertion topographique et paysagère des terrains remis en état. Tous les merlons et structures créés dans le cadre de l'exploitation seront enlevés. L'écran végétal créé en limite Sud dans le cadre de l'exploitation sera maintenu. Le sol sera reconstitué à l'aide de la terre végétale préalablement décapée et stockée en merlons. Ce nouveau modelé topographique permettra **un retour à la vocation agricole initiale (pâturage) sur l'ensemble du terrain.**



L'ensemble du projet est décrit précisément dans **la pièce jointe complémentaire Notice Technique et Environnementale**. Ce document intègre dans son **annexe 5 le prédiagnostic écologique réalisé par Nymphalis en juin 2021**

Le plan d'ensemble en **pièce jointe n°2** illustre les aménagements prévus.

3. EVALUATION DES INCIDENCES SUR LES ZONES NATURA 2000

3.1.1. PRESENTATION ET LOCALISATION DES ZONES NATURA 2000 LES PLUS PROCHEs

Le projet n'est inclus, tout ou en partie, dans aucun site Natura 2000.

Le tableau ci-après formule une analyse du lien écologique entre la zone d'étude et les différents périmètres à statut interceptés ou localisés à proximité de celle-ci, dans un rayon de 5 km (Aire d'étude éloignée).


NOM DU SITE	DISTANCE AVEC LA ZONE D'ETUDE	CARACTERISTIQUES	LIEN ECOLOGIQUE
Le(s) site(s) Natura 2000			
ZSC FR7200786 « La Nive »	170 m	<p>Site étendu, désigné principalement pour des habitats humides allant des formations halophiles littorales aux aulnaies des bords de petits cours d'eau.</p> <p>Du point de vue floristique et faunistique, ce site a été désigné pour la présence de 3 espèces végétales (<i>Soldanella villosa</i> – photo ci-contre © Nymphalis - <i>Angelica heterocarpa</i>, <i>Vandenboschia speciosa</i>), de nombreuses espèces de poissons migrateurs, ou encore de mammifères semi-aquatiques et d'invertébrés, principalement des coléoptères saproxylophages.</p> 	Lien écologique inexistant : en dehors du bassin-versant de la Nive.
ZSC FR7200785 « La Nivelles (estuaire, barthes et cours d'eau) »	700 m	<p>Réseau hydrographique complet de la Nivelles, des sources de montagne à son estuaire.</p> <p>Site également désigné pour des habitats humides allant des formations halophiles littorales aux aulnaies des bords de petits cours d'eau.</p> <p>Présence de nombreuses espèces de poissons migrateurs, ou encore de mammifères semi-aquatiques (Desman des Pyrénées, Vison d'Europe).</p>	Lien écologique possible : connexion hydrologique via le cours d'eau Amezetuko Erreka.
ZSC FR7200759 « Massif du Mondarrain et de l'Artzamendi. »	1,8 km	<p>Site désigné pour des habitats de landes sèches à hygrophiles, des habitats forestiers (hêtraies, chênaies), des milieux tourbeux ou encore des pelouses à Nard.</p> <p>Les espèces ayant permis la désignation de ce site Natura 2000 sont principalement des chauves-souris, des plantes, mais aussi des invertébrés.</p>	Lien écologique possible pour des espèces à large domaine de prospection (chauves-souris).

Tableau 1 : Analyse du lien écologique entre la zone d'étude et les différents périmètres à statut (Nymphalis).

3.1.1.1. LA ZSC « LA NIVE »

Code : FR7200786
Appellation : La Nive
Arrêté ministériel de désignation de la ZSC : 31 janvier 2017

L'incidence du projet sur la ZSC FR7200786 « La Nive » ne sera pas étudiée ci-après car il n'y a pas de lien écologique : le projet est situé en dehors du bassin versant de la Nive.

3.1.1.2. LA ZSC « LA NIVELLE »

Code : FR7200785
Appellation : La Nivelles (estuaire, barthes et cours d'eau)
Arrêté ministériel de désignation de la ZSC : 22 octobre 2014

La Nivelles a été proposée comme site d'intérêt communautaire en 2002. Elle doit sa désignation à sa riche faune aquatique et à la diversité des milieux présents, puisque le site comprend un réseau hydrographique complet des sources de montagne à la zone estuarienne.

La particularité de ce site vient de sa complexité morphologique associant milieux maritimes et montagnards sur moins de 10 km à vol d'oiseau qui lui procure de multiples paysages. La majorité du site concerne donc des surfaces en eau douce.

Ce site Natura 2000 s'étend sur 8 communes et occupe une surface de 1 450 hectares. Le périmètre inclut la Nivelle et tous ses affluents permanents, soit un linéaire hydrographique de 233 km. Il regroupe 18 espèces et plus de 10 habitats d'intérêt communautaire. La mulette perlière et l'Angélique des estuaires sont des espèces à fort enjeu sur le site.

Code Natura 2000	Nom Scientifique	Nom vernaculaire	Etat de la population	Habitats fréquentés	
				Reproduction	Alimentation
1029	<i>Margaritifera margaritifera</i>	Mulette perlière	Avérée	Sédiments meubles des rivières	
1041	<i>Oxygastra curtisii</i>	Cordulie à corps fin	Avérée	Cours d'eau	Berges végétalisées
1044	<i>Coenagnon mercuriale</i>	Agrion de Mercure	Avérée	Cours d'eau, fossés, sources	Prairies, chemins
1060	<i>Lycanea dispar</i>	Cuivré des marais	Potentielle	Prairies humides	
1092	<i>Austropotamobius pallipes</i>	Ecrevisse à pattes blanches	Potentielle	Berges immédiates des rivières	
1095	<i>Petromyzon marinus</i>	Lamproie marine	Avérée	Plages de galets	Cours d'eau et mer
1096	<i>Lampetra planeri</i>	Lamproie de Planer	Avérée	Plages de galets et de sable	Plages de galets
1099	<i>Lampetra fluviatilis</i>	Lamproie fluviatile	Avérée	Plages de galets	Cours d'eau et mer
1102	<i>Alosa alosa</i>	Grande Alose	Avérée	Plages de galets	Cours d'eau et mer
1103	<i>Alosa fallax</i>	Alose feinte	Avérée	Plages de galets	Cours d'eau et mer
1106	<i>Salmo salar</i>	Saumon atlantique	Avérée	Plages de galets	Cours d'eau et mer
1220	<i>Emys orbicularis</i>	Cistude d'Europe	Potentielle	Milieux ouverts bien drainés et ras	Cours d'eau, prairies, milieux forestiers
1301	<i>Galemys pyrenaicus</i>	Desman des Pyrénées	Potentielle	Berges, anfractuosités entre pierres et racines	Cours d'eau
1355	<i>Lutra lutra</i>	Loutre d'Europe	Avérée	Berges	Cours d'eau, étangs, mer
1356	<i>Mustela lutreola</i>	Vison d'Europe	Potentielle	Milieux humides	
1421	<i>Trichomanes speciosum</i>	Trichomanes remarquable	Avérée	Ravins forestiers humides, surplombs rocheux, entrées de grottes, puits	
1607*	<i>Angelica heterocarpa</i>	Angélique des estuaires	Avérée	Berges des estuaires soumises faiblement à la marée	
1625	<i>Soldanella villosa</i>	Soldanelle velue	Avérée	Ravins forestiers humides, surplombs rocheux (cascade)	

* Espèce d'intérêt Communautaire Prioritaire

Tableau 2 : Liste et statut local des espèces d'intérêt communautaire de la ZSC « La Nivelle » (source : DOCOB)

Types d'habitats inscrits à l'annexe I					Évaluation du site			
Code	PF	Superficie (ha) (% de couverture)	Grottes [nombre]	Qualité des données	A B C D	A B C		
					Représentativité	Superficie relative	Conservation	Évaluation globale
1110 Bancs de sable à faible couverture permanente d'eau marine		29 (2%)			C	C	B	B
1130 Estuaires		72,5 (5%)			C	C	A	B
1140 Replats boueux ou sableux exondés à marée basse		29 (2%)			C	C	A	B
1150 Lagunes côtières	X	29 (2%)			A	C	A	A
1310 Végétations pionnières à <i>Salicornia</i> et autres espèces annuelles des zones boueuses et sableuses		14,5 (1%)			C	C	A	B
6430 Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin		72,5 (5%)			A	C	A	A
91E0 Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Aлно-Падии, Alinion incanae, Salicion albae</i>)	X	362,5 (25%)			A	C	A	A

- **PF** : Forme prioritaire de l'habitat.
- **Qualité des données** : G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple).
- **Représentativité** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative» ; D = «Présence non significative».
- **Superficie relative** : A = $100 \geq p > 15\%$; B = $15 \geq p > 2\%$; C = $2 \geq p > 0\%$.
- **Conservation** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite».
- **Évaluation globale** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative».

Tableau 3 : Types d'habitats inscrits à l'annexe I de la ZSC « La Nivelle » (source : <http://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/FR7200785>)

La commune de Souraïde est concernée par la présence de plusieurs espèces d'intérêts communautaires :

- Cistude (1220), Saumon (1106) : enjeu fort ;
- Cordulie à corps fin (1041), Lamproie de Planer (1096), Loutre (1355) : enjeu faible.

Le projet d'ISDI pourrait avoir une incidence sur cette ZSC car un lien écologique est possible entre le site du projet, via le cours d'eau Amezpetuko Erreka, et le site N2000 - ZSC FR7200785 « La Nivelles ».

En effet, dans le cadre du projet, les eaux de ruissellement du site du projet continueront de s'écouler vers le cours d'eau Amezpetuko Erreka. Ce cours d'eau, affluent de la Nivelles, rejoint ensuite l'emprise de la ZSC « La Nivelles ». La confluence se situe environ 4,5 km en aval du projet.

3.1.1.3. LA ZSC « MASSIF DU MONDARRAIN ET DE L'ARTZAMENDI »

Code : FR7200759

Appellation : Massif du Mondarrain et de l'Artzamendi
Arrêté ministériel de désignation de la ZSC : 29 décembre 2016

L'enjeu principal de cette zone est de maintenir les habitats spécifiques et rares dans le cadre des activités pastorales.

Ce site, faisant l'objet d'un DOCOB approuvé, s'étend sur 5 792 ha et sur 6 communes des Pyrénées-Atlantiques.

Il s'inscrit dans un territoire marqué par des influences climatiques montagnardes et atlantiques mêlées, à l'origine d'une grande spécificité de la végétation et des milieux naturels. Ainsi, la densité des milieux à caractère tourbeux et la présence d'espèces spécifiques au territoire, liées aux conditions de confinement et d'humidité importants des vallons du massif, constituent les particularités les plus marquantes du patrimoine naturel du site.

En outre, la vocation, principalement pastorale, et dans une moindre mesure forestière, des activités sur le site, a dessiné des paysages très particuliers, façonnant une mosaïque complexe de milieux naturels, qui accueillent une grande diversité d'espèces de faune et de flore.

Tout l'enjeu du site consiste à concilier la conservation du patrimoine naturel existant avec le maintien des activités pastorales et forestières traditionnelles et le développement durable de nouvelles activités de loisirs et de tourisme.

Espèces végétales			
Nom latin	Nom vernaculaire	Code Natura 2000	Niveau d'enjeu
Soldanella villosa	Soldanelle velue	1625	Enjeu très fort
Trichomanes speciosum	Trichomanès remarquable	1421	Enjeu très fort
Insectes saproxyliques			
Rosalia alpina	Rosalie des Alpes	1087	Enjeu très fort
Osmoderma eremita	Scarabée Pique-Prune	1084	Enjeu très fort
Lucanus cervus	Lucane cerf-volant	1083	Enjeu modéré
Cerambyx cerdo	Grand capricorne	1088	Enjeu modéré
Chauves-souris			
Rhinolophus euryale	Rhinolophe euryale	1305	Enjeu très fort
Basbastella barbastellus	Barbastelle d'Europe	1308	Enjeu fort
Rhinolophus ferrumequinum	Grand rhinolophe	1304	Enjeu fort
Myotis bechsteinii	Murin de Bechstein	1323	Enjeu fort
Myotis emarginatus	Murin à oreilles échancrées	1321	Enjeu modéré
Rhinolophus hipposideros	Petit rhinolophe	1303	Enjeu modéré
Mollusques			
Elona quimperiana	Escargot de Quimper	1007	Enjeu fort

Tableau 4 : Liste et statut local des espèces d'intérêt communautaire de la ZSC « Massif du Mondarrain et de l'Artzamendi » (source : Bilan annuel de l'animation du DOCOB)

Intitulé Natura 2000	Code Natura 2000	Cité dans le FSD	Fréquence	Surface (ha)
ZONES HUMIDES				
Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (<i>Molinion caeruleae</i>)	6410	Oui	A	2.11
Landes humides atlantiques tempérées à <i>Erica ciliaris</i> et <i>Erica tetralix</i>	4020-1	Oui	B	1.17
Dépressions sur substrats tourbeux du <i>Rhynchosporion</i>	7150	Oui	A	0.74
Eaux stagnantes à végétation vivace oligotrophique planitiaire à collinéenne des régions atlantiques, des <i>Littorelletea uniflorae</i>	3110-1	Oui	A	0.49
Communautés annuelles oligotrophiques à mésotrophiques, acidiphiles, de niveau topographique moyen, planitiales à montagnardes, des <i>Isoeto-Juncetea</i>	3130	Oui	A	0.01
PELOUSES ET PRAIRIES				
Formations herbeuses à <i>Nardus</i>, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes	6230-5	Oui	B	881.50
Pelouses maigres de fauche de basse altitude	6510	Oui	B	136.58
LANDES ET FOURRES				
Landes ibéro-atlantiques thermophiles	4030-1	Oui	B	275.82
Landes atlantiques fraîches méridionales	4030-8	Oui	A	97.03
Végétations des lisières forestières nitrophiles, hydroclines, semi-sciaphiles à sciaphiles	6430-7	Oui	A	0.14
MILIEUX FORESTIERS				
Hêtraies atlantiques, acidiphiles à sous-bois à Ilex et parfois Taxus (<i>Quercion roboris</i> ou <i>Ilici-Fagenion</i>)	9120	Oui	B	295.49
Chênaies pionnières acidiphiles du Bassin aquitain et du Piémont pyrénéen	9230-4	Oui	A	22.19
Forêts de pentes, éboulis, ravins du <i>Tilio-Acerion</i>	9180	Oui	A	6.50
MILIEUX ROCHEUX				
Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique	8220	Oui	A	1.17
Grottes non exploitées par le tourisme	8310	Oui	A	X ¹

Fréquence : nombre d'unités de l'habitat sur le site, rapportée au nombre total d'unités cartographiées – A : < 2 % – B : entre 2 et 15 %

¹Habitat ponctuel

Les habitats d'intérêt communautaire prioritaires sont signalés en gras.

Tableau 5 : Types d'habitats inscrits à l'annexe I de la ZSC « Massif du Mondarrain et de l'Artzamendi » (source : Bilan annuel de l'animation du DOCOB)

La commune de Souraïde est concernée par :

- Les pelouses maigres de fauche (6510), enjeu moyen ;
- Les formations herbeuses à *Nardus* (6230-5), enjeu très fort ;
- Des zones humides dont prairies à *Molinia* sur sol calcaire, tourbeux ou argilo-limoneux (6410), enjeu très fort ;
- Le territoire de chasse des chauves-souris est proche.

Dans ce cas, le seul lien éventuel possible entre le projet d'ISDI et la ZSC est lié à la présence possible sur le site d'espèces à large domaine de prospection à savoir, dans ce cas, les chauves-souris.

Cependant, étant donné le type d'habitats identifiés sur le périmètre sollicité (Cf. Figure 2 : prairie, talus et fourrés dominés par la ronce) le projet n'aura pas d'incidence sur les espèces et habitats de cette ZPS.

En effet, les habitats présents dans le périmètre sollicité ne présentent aucune similitude avec ceux désignés dans ce site Natura 2000.



Le détails des habitats identifiés dans la zone du projet d'ISDI est disponible dans l'Annexe 5 « Délimitation des zones humides et prédiagnostic écologique - Nymphalis, juin 2021 » de **la pièce complémentaire « Notice Technique et Environnementale »**.

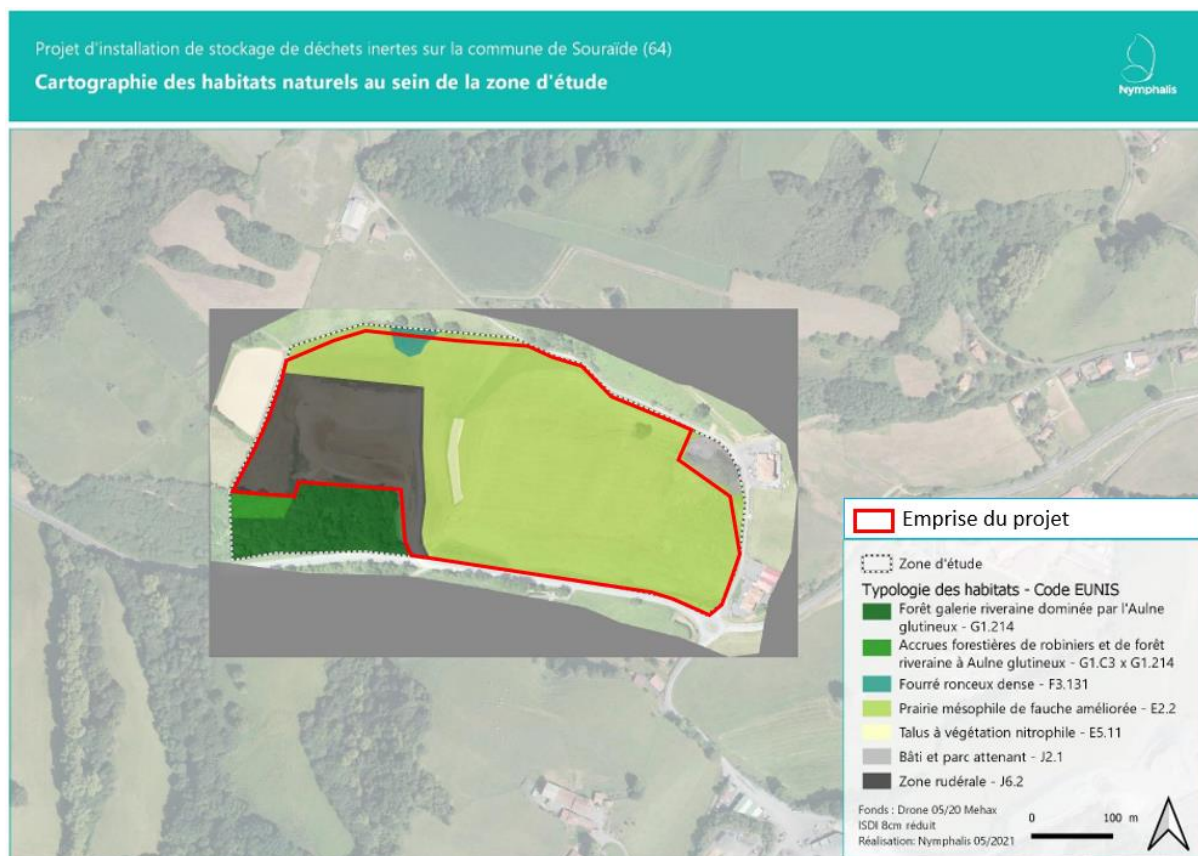


Figure 2 : Cartographie des habitats naturels (Nymphalis modifié ENCEM)

3.1.2. ANALYSES DES INCIDENCES DU PROJET SUR LA ZONE NATURA 2000 « LA NIVELLE »

Le projet n'aura aucun effet direct sur les périmètres des sites Natura 2000 les plus proches car ils sont situés en dehors du projet.

Comme décrit précédemment, **un lien écologique est possible entre le site, via le cours d'eau Amezpetuko Erreka**, et le site N2000 - ZSC FR7200785 « La Nivelles ».

En effet, dans le cadre du projet, les eaux de ruissellement du site du projet continueront de s'écouler vers le cours d'eau Amezpetuko Erreka. Ce cours d'eau, affluent de la Nivelles, rejoint ensuite l'emprise de la ZSC « La Nivelles ». Le projet pourrait donc avoir un effet indirect sur les milieux aquatiques présents à l'aval.

Les effets indirects, que pourraient occasionner l'exploitation de l'ISDI, sur les eaux sont d'ordre hydrochimique liés à la dégradation de la qualité des eaux superficielles. En l'absence de mesures et de contrôles, **les risques théoriques** de pollution des eaux pourraient provenir :

- des opérations de ravitaillement des engins ;
- des réservoirs d'hydrocarbures et autres fluides présents dans les engins (en cas de collision, fuite, rupture dans les circuits hydrauliques...) ;
- d'écoulements superficiels d'eau de ruissellement chargées de matières en suspension ;
- de la qualité des matériaux inertes externes admis ;
- du dépôt sauvage de déchets sur le site par des tiers.

3.1.3. MESURES DU REDUCTION CONCERNANT LA QUALITE DES EAUX SUPERFICIELLES

1. Un contrôle strict de la qualité des matériaux inertes entrants sera mis en place. La procédure a été décrite au chapitre 5.2.4 de la pièce jointe complémentaire Notice Technique et Environnementale.
2. La réalisation d'un état initial de la qualité des eaux, dès l'obtention de l'arrêté préfectoral, sur les paramètres du Tableau 6 :
 - A l'amont et l'aval du site du projet sur l'Amezpetuko Erreka ;
 - Au niveau de l'écoulement vers le ruisseau Amezpetuko Erreka (sortie de la buse).
3. Le schéma de circulation des eaux en exploitation sera modifié afin que (Cf. Figure 3):
 - Toutes les eaux extérieures au site soient déviées ;
 - Les eaux amenées à ruisseler sur le site transiteront par les bassins créés dans le cadre du projet. Le fonctionnement général actuel sera maintenu mais adapté à la nouvelle activité :
 - Le drain agricole et les regards seront rénovés ;
 - Un réseau de fossés et de drains sera mis en place sur le site afin que les eaux de ruissellement rejoignent bien ces regards ;
 - Un bassin de rétention (volume minimum d'environ 225 m³) dimensionné pour réceptionner une pluie décennale suivi d'un bassin de décantation (volume minimum d'environ 165 m³) seront aménagés avant le point de rejet du site vers le ruisseau Amezpetuko Erreka (Cf. Dimensionnement des bassins en Annexe 2 et Coupe schématique Ouest-Est des bassins de rétention et décantation en Annexe 8 de la pièce jointe complémentaire Notice Technique et Environnementale) ;
 - Le dernier bassin sera équipé d'un système de coupure en cas d'urgence manuel : une vanne à guillotine ;
 - Le point d'écoulement vers le ruisseau depuis la buse enterrée déjà existante sera aménagé afin de pouvoir y réaliser des prélèvements. Les coordonnées GPS de la sortie de la buse (point de prélèvement 2 sur la Figure 3) sont (en CC43) : 1335727.055 / 2246832.258 / 98.
4. Des contrôles qualitatifs des eaux rejetées seront réalisés trimestriellement les 2 premières années. Si les résultats sont conformes la fréquence deviendra semestrielle. Les analyses porteront sur les paramètres définis à l'article 5.5 de l'arrêté ministériel du 30 juin 1997 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations classées pour la protection de l'Environnement soumises à déclaration sous la rubrique n° 2515. Ces mesures sont effectuées sur un échantillon représentatif du fonctionnement de l'installation.

Paramètres à analyser	Fréquence des mesures
pH	Trimestriellement les 2 premières années. Si les résultats sont conformes, la fréquence deviendra semestrielle.
Conductivité in situ	
Température in situ	
DCO	
Matières en suspension	
Hydrocarbures totaux	

Tableau 6 : Détail des paramètres et des fréquences d'analyses à l'exutoire de l'ISDI

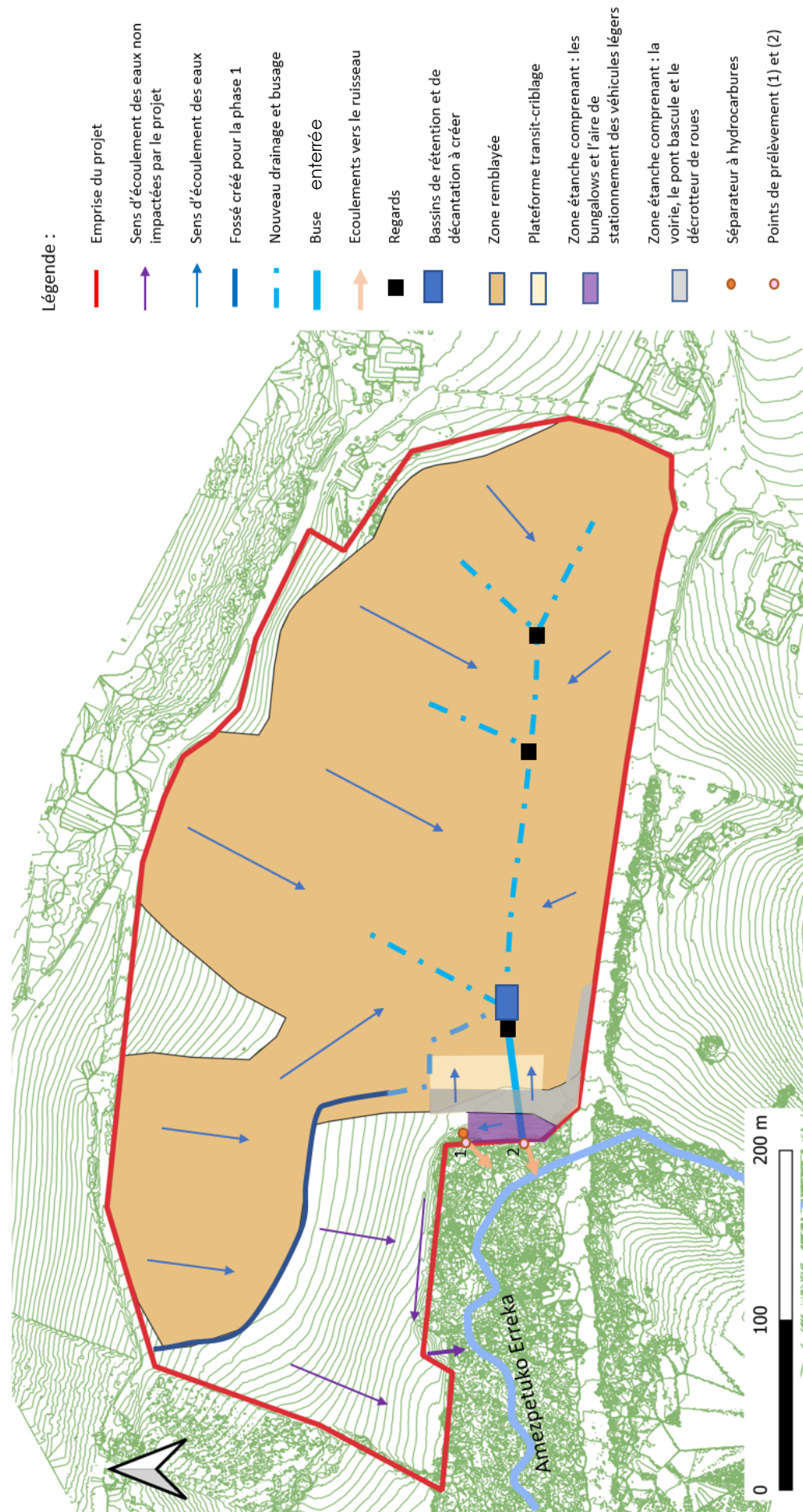


Figure 3 : Schéma du circuit des eaux prévisionnel en exploitation (ENCEM)

5. Aucun stockage de carburant ne sera réalisé sur site.
6. Le plein des réservoirs des engins ou du groupe mobile sera réalisé en bord-à-bord par une entreprise extérieure spécialisée. Des mesures particulières à cette tâche seront mises en place comme une aire étanche mobile ou tout autre dispositif équivalent.
7. L'entretien des engins ou du groupe mobile se fera dans un atelier extérieur, celui de la carrière LARRONDE SAS située à 300 m du site et disposant de tous les équipements nécessaires, ou le cas échéant sur le site pour les petites interventions, moyennant les précautions appropriées : mise en place d'un bac de rétention amovible si nécessaire, utilisation d'absorbants, collecte et évacuation des déchets par l'opérateur vers des filières adaptées.
8. Le seul risque de pollution sur le site ne pourrait relever que d'un scénario exceptionnel, susceptible d'apparaître uniquement lors d'une période de fonctionnement critique de l'activité (rupture d'une durite au niveau d'un engin par exemple). Des kits de dépollution seront présents sur place (au pont-bascule). Les terres éventuellement polluées seraient décapées et évacuées vers un centre de stockage apte à recevoir ce type de déchets.
9. Tous les déchets non valorisables qui pourraient être contenus dans les bennes des camions (plastique, bois, ferraille...) qui n'auraient pas été détectés au chargement (faible quantité) seront collectés, stockés dans une ou plusieurs bennes et évacués régulièrement vers les circuits légaux adéquats.
10. Afin d'éviter tout dépôt sauvage, un portail est d'ores et déjà en place au niveau de l'entrée du site. Il sera maintenu fermé en dehors des heures d'ouverture du site. Des clôtures/merlons et des panneaux périphériques interdisant de pénétrer le site seront mis en place. Un salarié sera en permanence présent sur le site aux heures de travail.
11. Toutes les eaux issues de l'aire de stationnement étanche des véhicules légers seront dirigées vers un séparateur à hydrocarbures avant rejet dans le milieu naturel. Celui-ci sera entretenu (vérification et vidange) à minima annuellement par une entreprise agréée. Un contrôle des eaux de sortie sera réalisé entre 2 entretiens sur les paramètres suivants afin d'en vérifier le fonctionnement.

Tableau 7 : Détail des paramètres et des fréquences d'analyses en sortie de séparateur à hydrocarbures

Paramètres à analyser	Valeur seuil	Fréquence des mesures
pH	>5.5 et <9.5 u pH	Annuellement entre 2 entretiens
Température in situ	<30 °C	
Matières en suspension	< 35 mg/l	
Hydrocarbures totaux	<10 mg/l	

12. Lors de la remise en état, le fonctionnement initial de la circulation des eaux sera rétabli. La partie des eaux qui s'infiltreront dans le sol sera canalisée dans les drains puis la buse et s'écoulera vers le cours d'eau. Quant aux eaux de ruissellement, elles seront récupérées par un fossé au Sud du site et s'écouleront vers le cours d'eau (Cf . Figure suivante). Les bassins seront supprimés.

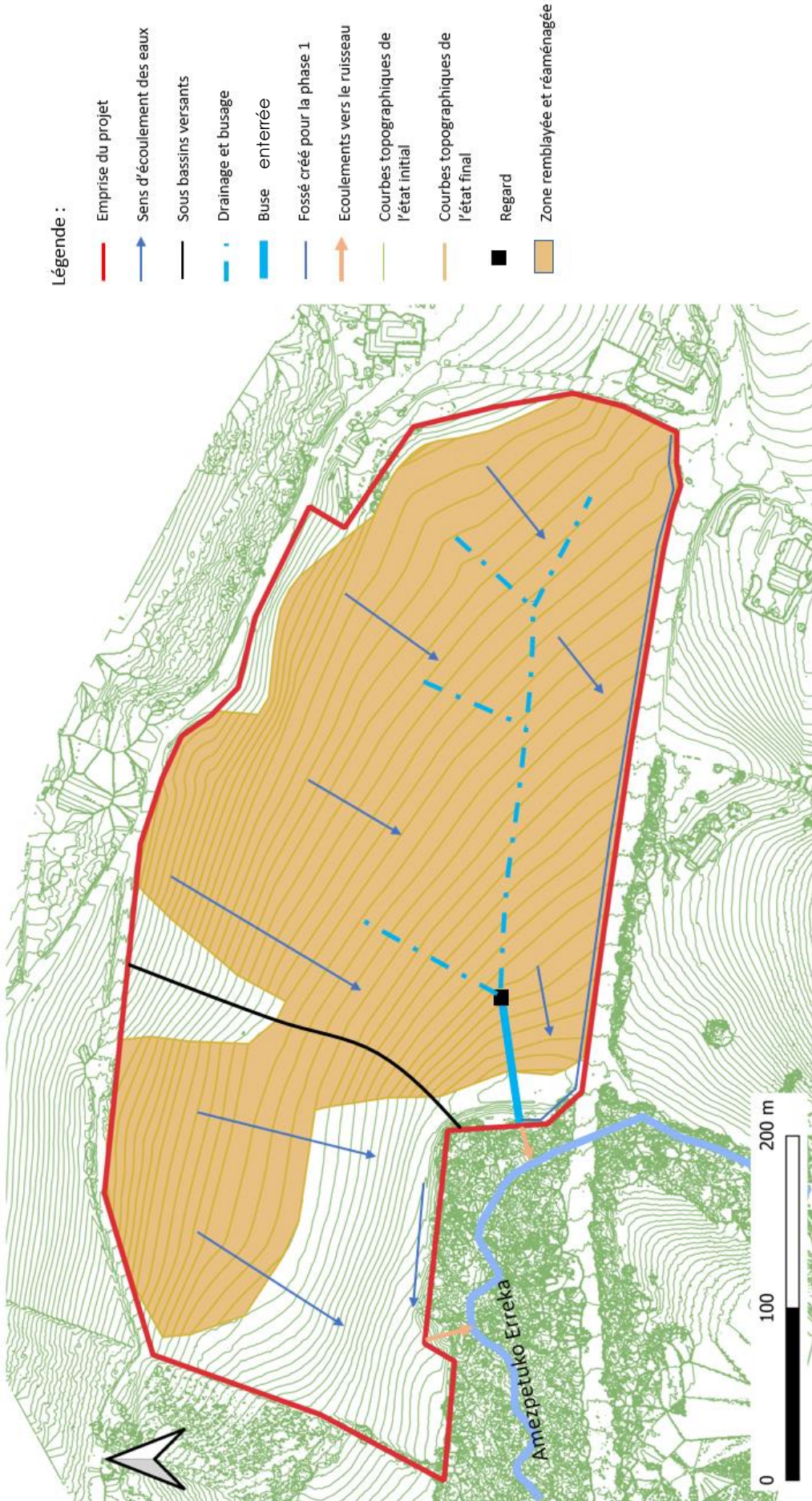


Figure 4 : Schéma du circuit des eaux prévisionnel lors de la remise en état (ENCEM)

3.1.4. BILAN DES INCIDENCES DU PROJET SUR LES ZONES NATURA 2000

Espaces concernés	Type d'impact	Durée de l'impact	Nature de l'impact	Impact du projet après mesures
ZSC « La Nive »	Aucun	-	-	-
ZSC « La Nivelles »	Indirect	Temporaire	Remise en cause de l'état de conservation d'une ou plusieurs espèces d'intérêt communautaire en lien avec les milieux aquatiques	Nul
ZSC Massif du Mondarain et de l'Artzamendi	Aucun	-	-	-

Tableau 8 : Synthèse des impacts du projet sur les zones Natura 2000

Compte tenu de l'exposé présenté dans les paragraphes précédents et des conclusions du prédiagnostic écologique réalisé par Nymphalis, on notera que :

- L'emprise du projet ne présente aucun enjeu de conservation NATURA 2000 : absence d'habitat d'intérêt communautaire, peu de potentialité d'accueil d'espèces d'intérêt communautaire ;
- Les mesures prises dans le cadre du projet, tant sur le plan quantitatif que qualitatif, sont de nature à limiter tout risque de pollution des eaux superficielles et souterraines.

Aussi, l'incidence du projet sur l'état de conservation des espèces et des habitats d'intérêt communautaire qui ont justifié la désignation de « la Nivelles » comme ZSC FR7200785 peut être considérée comme nulle et non significative à l'échelle de ce site Natura 2000.

La procédure d'évaluation des incidences au titre de NATURA 2000 ne sera donc pas poursuivie ici.